



COMMUNIQUÉ pour diffusion immédiate

Réaction du président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec au projet de loi 52

Montréal, le 13 juin 2013 – Le Québec est à une croisée des chemins. Le projet de loi 52 du gouvernement québécois, introduisant l'euthanasie comme pouvant devenir un soin de fin de vie, place ce peuple que nous aimons de toutes les fibres de notre être devant un choix crucial.

Le projet de loi tend à assurer le déploiement de soins palliatifs, initiative dont nous nous réjouissons. Toutefois, il y a tout lieu de s'inquiéter lorsqu'une manière de provoquer intentionnellement la mort est considérée comme un soin et lorsqu'elle est revendiquée comme un droit.

Oui, il est légitime de refuser des traitements qui ne font que prolonger la souffrance, de refuser l'acharnement thérapeutique qui ne fait que prolonger le processus de mort, de consentir à la sédation palliative administrée dans le but de soulager la douleur et non de provoquer la mort. Mais nous affirmons aussi qu'il y a des limites à cette autonomie si on l'invoque pour donner ou se donner la mort. Le respect de la dignité humaine implique en premier lieu le respect de la vie humaine.

Nous apprécions grandement l'engagement et la contribution des citoyens et citoyennes, des familles et des associations qui sont solidaires des plus vulnérables et qui tentent de bâtir une culture de la vie et de la compassion.

Nous encourageons les professionnels de la santé engagés et soucieux de servir la vie et la dignité des personnes, ainsi que le bien de toute la collectivité, à poursuivre leur action unique et irremplaçable.

Il faut surtout et en priorité, comme le reconnaît et le propose le rapport du comité présidé par Me Ménard, étendre les soins palliatifs à l'ensemble du réseau des soins de santé. Une fin de vie dans la dignité passe par des soins palliatifs accessibles à tous, et non par l'euthanasie.

Baliser l'euthanasie, c'est la banaliser. Par amour pour la vie, nous nous objectons à ce projet de loi.

Baliser l'euthanasie,
c'est la banaliser.
Par amour pour la vie,
nous nous objectons
à ce projet de loi.

+ Pierre-André Fournier
Archevêque de Rimouski
Président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec

(30)